

BTS : des élèves saisissent le Conseil d'État pour suspendre la décision...

4-5 minutes

Par la voix d'un cabinet d'avocats, 15 élèves en BTS ont déposé, le 19 avril 2021, une requête en référé-liberté auprès du Conseil d'État pour faire annuler la décision de maintenir les épreuves terminales de BTS, qui doivent reprendre à partir du 10 mai. La requête s'appuie sur le fait que, l'an dernier et en plein "contexte sanitaire très similaire", les épreuves terminales de BTS ont été annulées. Le cabinet en charge du dossier, Bourdon & Associés, a également saisi le Défenseur des droits sur la question.



Une requête en référé-liberté a été déposée auprès du Conseil d'État, le 19 avril 2021, pour demander d'annuler la décision du gouvernement de maintenir les examens terminaux des BTS. Flickr

La question du maintien des épreuves terminales de BTS a été soumise au Conseil d'État. Lundi 19 avril, maîtres William Bourdon et Vincent Brengarth, du cabinet d'avocats Bourdon & Associés, ont déposé une requête en référé-liberté auprès du Conseil d'État. Ils l'ont fait au nom d'une quinzaine d'étudiants en BTS, qui se sont cotisés. L'objet de la requête, à laquelle AEF info a eu accès : "suspendre la décision de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 16 avril 2021 en ce

qu'elle prévoit le maintien des épreuves terminales de la session 2021 du BTS".

Pour rappel, le [MESRI](#) et le [MENJS](#) ont annoncé, le 16 avril 2021, l'organisation "à titre exceptionnel", d'une "session de rattrapage pour l'année en cours à destination de l'ensemble des candidats qui n'auraient pas pu valider leur diplôme" ([lire sur AEF info](#)).

Reprise des examens le 10 mai

Le calendrier est serré. Les examens terminaux (écrits et oraux) des BTS ont été suspendus à la suite des annonces du gouvernement ([lire sur AEF info](#)). Ils sont censés reprendre à partir du 10 mai 2021. La requête s'appuie, notamment, sur la situation sanitaire actuelle. "Je ne comprends pas que l'on ferme les théâtres mais que l'on maintienne des examens en présentiel. Il y a contradiction", affirme Vincent Brengarth, joint par AEF info.

La requête rappelle également la décision prise, l'an passé, d'annuler les épreuves terminales et de valider le diplôme sur la base du contrôle continu, "dans un contexte sanitaire très similaire" à aujourd'hui. Il y a "un profond sentiment d'injustice par rapport aux candidats au BTS de la session 2020 et aux candidats au baccalauréat qui ont pu ou vont bénéficier du contrôle continu. Le maintien de ces épreuves peut pourtant avoir des conséquences irrémédiables sur la santé des élèves mais aussi du personnel des centres d'examen qui accueilleront ces épreuves", soutient la requête.

Le Défenseur des droits saisi

D'après maître Vincent Brengarth, la requête a bien été reçue et enregistrée par le Conseil d'État. Le 20 avril 2020, au lendemain de la requête déposée auprès du Conseil d'État, le cabinet d'avocats a saisi le Défenseur des droits sur le sujet.

Vincent Brengarth n'exclut pas, si le Conseil d'État ne donne pas suite, de déposer une plainte pénale auprès de la Cours de justice de la République.

Pour rappel, l'organisation de l'examen national des étudiants en BTS a fait l'objet, ces derniers mois, de prises de position, notamment de la part de syndicats et personnalités politiques ([lire sur AEF info](#) [ici](#) et [ici](#)). L'épisode des attroupements à la Maison des examens d'Arcueil a particulièrement marqué les esprits et mis

en lumière une problématique : en cas d'absence à une épreuve écrite, il n'y a que deux issues possibles pour l'étudiant, un 0/20 ou une élimination.